les vues de la Providence, Rome, depuis vingt-quatre ans, a pu suivre comme pas à pas, la marche de notre Université. Son enseignement, elle l'a connu et elle s'en est fait rendre un compte particulier ; ses règlements, elle les a étudiés ; les avantages qu'elle offre à la jeunesse studieuse, elle les a appréciés ; son droit de cité en dehors de Québec, elle l'a décrété et maintenu. Aussi pouvons-nous dire que l'Université a grandi sous les yeux de Rome, comme sous la surveillance de notre sollicitude. Oh ! quelle ne doit pas être notre joie, en voyant aujourd'hui le Souverain Pontife Pie IX, si bien informé, reconnaître solennellement notre Université Laval comme digne de tous les priviléges conférés aux Universités les plus célèbres ! Si notre bonheur était grand lorsque l'Etat lui donnait l'existence civile, de combien s'accroît ce bonheur, lorsque l'Eglise à son tour l'admet à vivre de sa propre vie ! Jusqu'ici les grades académiques avaient une valeur incontestable sans doute ; mais cette valeur deviendra bien plus grande encore, puisqu'ils seront conférés par une main autorisée tout à la fois par l'Eglise et par l'Etat. Nos gradués pouvaient être fiers de faire valoir leurs diplômes aux yeux de tous les sujets de tout l'Empire Britannique ; ils seront plus fiers encore de pouvoir dire aux catholiques de tous les pays, que ces diplômes leur ont été donnés en vertu d'un pouvoir qui vient de Rome même, le centre de la catholicité.